

MAIRIE DE MONTAIGUT SUR SAVE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30/09/2024

Le 30 septembre 2024 à 21h00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 26 septembre 2024 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur François CODINE, Maire.

La séance a été publique.

ELUS EN EXERCICE	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATION A
BENECH Delphine			<i>CODINE François</i>
BERAGNES Sylvain	x		
CALMON Frauke			<i>SANCHEZ Thierry</i>
CARO Emmanuel	x		
CAZAL Aurélie		x	
CODINE François	x		
CONTRERAS Louis	x		
GOUMAIN Catherine			<i>SANCHEZ Gisèle</i>
KHORTAS Espoir	x		
KIEKEN Sophie		x	
MORISSET Renata	x		
MOUMENE Mohamed		x	
PUZIN Karine		x	
ROMANELLO Jean	x		
ROMANELLO Julien	x		
SANCHEZ Gisèle	x		
SANCHEZ Thierry	x		
SARRAMIAC NADALIN Benjamin			<i>KHORTAS Espoir</i>
TAILHADES Olivier	x		

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : SANCHEZ Gisèle

DECISIONS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Attribution du marché public à procédure adaptée 'Mission d'études et d'assistance en vue de la révision du PLU'

Présentation des résultats de la consultation

Choix du Titulaire : Le Groupement ATELIER TEL / MRENVIRONNEMENT / ALLURE AVOCATS a été retenu selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation. Le montant global s'élève à 40 225 € HT soit 48 270 € TTC.

1/ Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 juillet 2024

Validation à la majorité (1 Abstention : Jean ROMANELLO).

2/Lotissement Notre Dame d'Alet (Plaine de la Chapelle) - Rétrocession

Il a été envisagé à plusieurs reprises de rétrocéder la voirie, les réseaux divers, les espaces verts et l'éclairage public du lotissement Notre Dame d'Alet (Plaine de la Chapelle) à la Commune.

Trois délibérations ont été prises en ce sens :

- Délibération 17 en date du 8 juin 1993 prise après enquête publique avec avis favorable du commissaire enquêteur.
- Délibération du 18 mai 2010
- Délibération n°28/2016 du 11 octobre 2016

mais les démarches n'ont pas été finalisées.

Aussi, Monsieur le Maire propose de délibérer à nouveau afin de réactualiser le dossier et de faire établir un acte notarié pour régulariser la situation.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'intégrer la voirie, les réseaux divers, les espaces verts et l'éclairage public du lotissement Notre Dame d'Alet (Plaine de la Chapelle) dans le domaine public communal.
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire établir et à signer un acte notarié et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

3/ CIMETIERE : Lancement de la procédure de reprise de Concession

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les concessions disponibles dans le cimetière sont très peu nombreuses alors que de nombreuses concessions présentent un état d'abandon manifeste et nuisent en outre à l'aspect général du cimetière.

Un travail de recensement a été effectué.

Liste des concessions funéraires perpétuelles recensées en état d'abandon au cimetière :

SANS ACTE DE CONCESSION :

- ALTHAUS : Emplacement 1B-36

- BAQUÉ : Emplacement 1A-49
- BAYSSADE Bertrand : Emplacement 1B-42
- CONSTANS Raymond : Emplacement 1A-17
- DADOUR : Emplacement 1B-34
- DELPECH Antoine : Emplacement 1A-10
- DENUC Louis : Emplacement 1A-09
- DESTARAC : Emplacement 1B-29
- DISPANS Bertrand : Emplacement 1A-13
- DUALLET : Emplacement 1B-35
- ESPERE Jeanty : Emplacement 1B-44
- HAGÉ : Emplacement 1B-20
- KIZIAN Michel : Emplacement 1B-45
- LABARTHE René : Emplacement 1C-45
- LAFITTE : Emplacement 1A-60
- LALANNE Joseph : Emplacement 1A-38
- LAPORTE : Emplacement 1B-21
- LARTIGUE : Emplacement 1A-31
- LAURENS Jean-Pierre : Emplacement 1A-18
- LUMINARSKI : Emplacement 1C-48
- NOTTE : Emplacement 2C-07
- MOUDENC / LAPORTE : Emplacement 1A-12
- PASPA : Emplacement 1A-36
- PASPA : Emplacement 1B-26
- RIVES Marie : Emplacement 1B-24
- RIVES Marie : Emplacement 1B-25
- SARREBEYROUS Aline : Emplacement 1B-08

SEPULTURES INCONNUES :

- Emplacement 1A-35
- Emplacement 1B-48
- Emplacement 1C-47

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le lancement d'une procédure de reprise des concessions, telle que prévue au Code général des collectivités territoriales (art. L2223-4, R2223-13 à R2223-21 du CGCT).

Le texte prévoit que les concessions visées par la reprise doivent avoir au moins trente années d'existence, et qu'elles n'ont enregistré aucune inhumation au cours des dix dernières années. Les sépultures militaires sont exclues (art. R 2223-22 du CGCT), ainsi que les sépultures que la commune accepte d'entretenir pour leur intérêt architectural ou historique.

La procédure comporte une première étape de constat et d'information :

- Le recensement des tombes présentant un réel état d'abandon permettant l'établissement de procès-verbaux constatant l'état d'abandon
- L'information des concessionnaires, descendants ou successeurs lorsqu'ils sont connus et l'affichage au cimetière et à la mairie d'extraits des procès-verbaux
- L'établissement de la liste des concessions en état d'abandon déposée à la Préfecture et tenue à la disposition du public.

Une année après la publicité des premiers procès-verbaux, si aucune action n'a été entreprise sur la concession, un deuxième procès-verbal est établi, afin de confirmer l'état d'abandon et de notifier la mesure de reprise de la concession par la commune (art. R2223-18 du CGCT).

L'article L 2223-17 du CGCT précise que le Maire a, alors, la faculté de demander l'accord du conseil municipal, qui est appelé à décider, par délibération, si la reprise des concessions est effective ou non.

Monsieur le Maire précise qu'en parallèle de cette procédure, la Commune est en lien avec l'évêché et envisage l'acquisition d'une parcelle pour agrandir le cimetière.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager le lancement de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans la commune de Montaigut-sur-Save,
- ADOPTE le principe de la reprise, puis de la réattribution des concessions abandonnées.

4/ Réhabilitation Groupe Scolaire : Plan de financement provisoire et demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est envisagé un projet de réhabilitation du site du groupe scolaire. Monsieur le Maire présente les plans.

Il rappelle que suite aux études préliminaires menées depuis plusieurs mois et aux différentes contractualisations passées avec le Département, la Région et l'État, il est envisagé de réaliser les travaux entre 2025 et 2028 en fonction du plan de financement étudié par l'ATD-HGI31.

Monsieur le Maire présente le plan de financement provisoire issu des études réalisées à ce jour.

Plan de financement global école Montaigut hypothèse médiane

Dépenses		Recettes				
Natures	Montants	Financiers	Assiette de dépenses éligibles	Montants	Taux assiette	Taux global
AMO	141 448	Fonds Vert (Etat)	1 664 500 €	665 800 €	40%	10,2%
Maîtrise d'œuvre	816 794	DETR 2025	1 000 000 €	300 000 €	30%	4,6%
Préfabriqués	200 000	DETR 2026	1 000 000 €	300 000 €	30%	4,6%
Démolitions	400 000	Contrat de territoire 2025 (CD31)	3 000 000 €	1 200 000 €	40%	18,4%
Construction cantine/EE	2 923 000	Contrat de territoire 2026 (CD31)	2 223 500 €	889 400 €	40%	13,6%
Réhabilitation ALAE/EM/ADMIN	1 576 000	Région Occitanie (Réhabilitation)	200 000 €	40 000 €	20%	0,6%
Préaux ALAE/EM	95 000	Région Occitanie (Cour d'école)	88 500 €	22 125 €	25%	0,3%
Cour haute EE		Région Occitanie (Accessibilité)	30 000 €	7 500 €	25%	0,1%
Cour basse EM		Région Occitanie (Cuisine)	200 000 €	60 000 €	30%	0,9%
Assurance	141 000	CAF	180 000 €	91 800 €	51%	1,4%
	88 500	Fonds Chêne	958 242 €	479 121 €	50%	7,3%
	141 448	Commune		2 467 444 €		37,8%
Total	6 523 190	Total		6 523 190		

Une hypothèse de 60% de subvention du montant des dépenses HT est retenue.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à sa demande, l'ATD-HGI31 a réactualisé l'étude Financière prospective menée en 2022. Les résultats ont été transmis cet été avec une projection sur 4 ans.

L'étude montre que la Commune est en capacité de réaliser l'important programme d'investissement envisagé.

Elle prend en compte notamment :

- La programmation des investissements à venir (*notamment : Révision PLU – Rénovation Maison pour Gendarmerie – Projet réhabilitation Groupe Scolaire*),
- L'estimation des potentielles subventions à recevoir (Tableau ci-dessus)
- Le décalage de versement du FCTVA (*deux ans après la réalisation de la dépense*)

Les investissements devront être majoritairement financés par la dette :

Sont préconisés : deux prêts LT (Montant estimatif : 2 156 000 €) et 3 prêts relais CT (Montant estimatif : 5 370 000 €)

Les deux premiers prêts relais CT seront remboursés en deux ans :

- Le prêt 2 703 K€ : remboursement de 1 225 K€ en 2026 et de 1 478 K€ en 2027
- Le prêt de 1 794 K€ : remboursement de 387 K€ en 2027 et le solde en 2028

Le dernier prêt relais sera remboursé en un an en 2029.

Les deux prêts LT seront à souscrire en 2026 et en 2027.

Annuité de dette nouvelle : 158 600 € sur 20 ans (qui s'ajoute au 70 000 € de dette ancienne en 2028).

Afin de dégager un niveau d'épargne suffisant au remboursement des emprunts, la commune devra augmenter les taux d'impositions (atteindre 8% à minima d'augmentation du taux d'imposition en 2026). Monsieur le Maire présente une projection.

Les emprunts LT ont été volontairement fixés en fin de prospective, période la plus favorable du fait de l'extinction d'une partie de la dette ancienne. Les premiers travaux seront donc financés par des prêts CT qui seront remboursés dès la perception des subventions et du FCTVA.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette faisabilité financière implique de rester vigilant et de veiller à respecter l'ensemble des hypothèses retenues dans l'analyse financière et notamment de maîtriser les dépenses et les recettes de fonctionnement courant.

Les prêts souscrits représentent un montant maximum d'emprunt que la Commune pourra supporter sans dégrader les indicateurs d'endettement et le niveau des excédents.

Par la suite, pour assurer des capacités d'investissement supplémentaires la commune devra mobiliser tous les leviers dont elle dispose (fiscalité, tarification, patrimoine...). Le levier de l'emprunt pourra à nouveau être mobilisé à condition d'accroître l'excédent brut courant généré chaque année.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 Abstention : Jean ROMANELLO) :

- APPROUVE le plan de financement provisoire,
- AUTORISE Monsieur Le Maire, à demander toutes les subventions relatives à ce projet et à signer toutes les pièces relatives aux dossiers de subventions,
- DIT que les crédits sont prévus au BP pour 2024 et à prévoir pour les années suivantes

5/ Réhabilitation du Groupe Scolaire – choix du Maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation du groupe scolaire.

Il rend compte de la procédure qui vient de se terminer pour le choix du Maître d'Œuvre,

Il informe les membres du Conseil Municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 02 juillet 2024, pour lequel :

- Quarante candidatures ont été reçues en date du 05 août 2024 lors du premier tour de la consultation.
- Les trois meilleurs candidats ont été retenus lors de la commission d'appel d'offres du 19 août 2024 pour participer au second tour de la consultation.
- La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 septembre 2024 à 14h00 pour analyser et classer les offres du second tour de la consultation qui a eu lieu du 20 août 2024 au 16 septembre 2024.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des conclusions de l'analyse et propose au Conseil Municipal de désigner le groupement C+2B ARCHITECTURE (mandataire) / BETEM / SAUT DE LOUP / TRANSITION INGENIERIE / BET ECO / EMACOUSTIC / EFC comme maître d'œuvre de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire, pour :

- Tranche Ferme (TF) : Études DIA et APS pour un montant de 66 136,30 € Hors Taxes
- Tranche optionnelle n° 1 (TO1) : Missions APD/PRO/DCE/ACT/VISA/DET/AOR pour la phase 1 et SSI pour un montant de 154 825,00 € Hors Taxes
- Tranche optionnelle n° 2 (TO2) : Missions APD /PRO/DCE/ACT/VISA/DET/AOR pour toutes les autres phases et SSI pour un montant de 298 502,50 € Hors Taxes

Soit un montant total de 519 463,80 € Hors Taxes soit **623 356,56 € Toutes Taxes Comprises.**

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 Abstention : Julien ROMANELLO) :

- DESIGNER comme maître d'œuvre, le groupement C+2B ARCHITECTURE (mandataire) / BETEM / SAUT DE LOUP / TRANSITION INGENIERIE / BET ECO / EMACOUSTIC / EFC au montant indiqué ci-dessus,
- AUTORISER Monsieur Le Maire à signer le marché correspondant et tout document relatif à cette affaire
- DIT que les crédits sont prévus au BP pour 2024 et à prévoir pour les années suivantes

6/ Convention de mise à disposition de locaux avec le CD31 pour des permanences de travailleurs Sociaux de la MDS

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a sollicité la Commune pour la mise à disposition de locaux dans le cadre de permanences délocalisées de travailleurs sociaux sur la Commune.

L'objectif est de permettre aux travailleurs sociaux de la Maison des Solidarités du Conseil Départemental de recevoir des personnes du secteur, habituellement reçues à Cadours ou à la Salvetat-Saint-Gilles, à Montaut-sur-Save pour rapprocher le service.

Il convient d'établir une Convention de mise à disposition des locaux à titre gracieux.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord
- AUTORISER Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire

7/ Renouvellement des prestations LD31EVA

Prélèvements et analyses préventives pour la restauration scolaire

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le renouvellement de la prestation
- AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la proposition financière et tout document relatif à cette affaire

8/ Présentation de divers RAPPORTS D'ACTIVITES

1-HGI ATD31

Présentation du rapport envoyé avec la Convocation. Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport.

2-SDEHG

Présentation du rapport envoyé avec la Convocation. Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport.

3-CCHT – Prévention et Gestion des déchets ménagers et assimilés

Présentation du rapport envoyé avec la Convocation. Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport.

4-SMAFB

Présentation du rapport envoyé avec la Convocation. Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport.

9/ Questions diverses

1/ Information : 4-5-6 Octobre un week-end culturel 'ART ET LIRE EN SAVE' est organisé en partenariat avec la Commune de Saint-Paul/Save. Présentation du programme.

2/ Retour très positif sur la manifestation 'GRAINE DE SAVE' qui a eu lieu le 21 septembre 2024 organisée par la commission ECOLOGIE composée d'élus et d'habitants. La Journée a été très riche en échange. Monsieur le Maire remercie les organisateurs et les intervenants.

3/ Sécurité Routière :

Monsieur le Maire rappelle que le panneau d'entrée de ville Route de Toulouse sera repoussé prochainement après le rond-point du lotissement Grande Borde.

Afin de sécuriser la traversée piétonne Route de Daux/Chemin Maurous, le SDEHG et le Conseil Départemental doivent faire des propositions d'aménagement à la Commune pour le 19/10/2024.

4/ Bus Scolaire à destination du Lycée Nelson Mandela

Suite aux différentes problématiques remontées par les parents, Monsieur le Maire informe qu'il a pris contact avec la Région Occitanie. Diverses démarches ont été entreprises et une proposition de circuit a été faite pour mieux desservir le village. Monsieur le Maire a rendez-vous avec les services de la Région le jeudi 14 novembre 2024.

5/ Chiens errants

Monsieur le Maire rappelle les événements de cet été. Il informe le Conseil Municipal que suite à une constatation d'huissier, les chiens ont été retirés de leurs maîtres.

6/ Problématique des poubelles de TRI

La Commune a pris attache auprès de la Communauté de Communes. La Communauté de Communes indique que le nécessaire a été fait et que la répartition est suffisante.

7/ Espace de Jeux sur le plateau Courbet-Tuilerie

Certains habitants souhaiteraient que la Commune achète une parcelle agricole sur le plateau Courbet-Tuilerie et installe des cages de foot afin que les enfants puissent s'amuser sans avoir à descendre au village. Monsieur le Maire rappelle qu'un espace est réservé à cet effet mais que le propriétaire du

terrain ne souhaite pas vendre si ce n'est à un prix très élevé. Il propose aux habitants de travailler sur ce projet dans le cadre des actions citoyennes et de faire des propositions à la Mairie.

8/ Monsieur Jean ROMANELLO informe le Conseil que le chauffeur de Bus scolaire qui passe chemin d'Embarran se plaint des arbres qui dépassent sur la Route au niveau de la maison de Mme et M. LABORDE. Monsieur le Maire remercie Monsieur ROMANELLO pour cette information et prend note pour faire le nécessaire.

9/ Monsieur Julien ROMANELLO informe que le Conseil qu'au niveau du city stade des vis dépassent ce qui peut être dangereux pour les enfants. Monsieur le Maire remercie Monsieur ROMANELLO pour cette information et prend note pour faire le nécessaire.

10/ Temps de parole citoyen

Monsieur le Maire donne la parole aux trois personnes présentes. Elles font remonter les problèmes de Bus pour la ligne du Lycée. Monsieur le Maire rappelle qu'il a bien pris note de cette problématique, qu'il a commencé à travailler sur le sujet et qu'il rencontre les services de la Région le jeudi 14 novembre. Il rappelle que la compétence n'est pas communale, qu'il s'agit d'une compétence régionale mais que la Commune va essayer de faire améliorer le service.

Plus de questions.

Fin du Conseil Municipal à 22h09

Le Maire,

François CODINE



La Secrétaire de séance,

Gisèle SANCHEZ

